

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Direction de l'évaluation de la performance
et des affaires financières et immobilières

Sous-direction des programmes
d'administration générale

Bureau du budget et du fonctionnement
de l'administration centrale

Circulaire du 21 mars 2007 relative aux achats de fournitures et petits matériels de bureau, consommables informatiques et papier pour l'impression bureautique et la reprographie – Conventions de prix nationales et marchés types

NOR : INTF070038C

Pièce jointe : les conventions de prix et marchés types sont disponibles sur l'intranet à l'adresse suivante : <http://dpafi.mi/Prestations/SLAC/Fournitures%202007.htm>.

Résumé : la présente circulaire a pour objet d'informer l'ensemble des services du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire des modalités de mise à disposition des conventions de prix nationales et marchés types pour l'achat de fournitures et petits matériels de bureau, consommables informatiques et papier pour l'impression bureautique et la reprographie.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire à Mesdames et Messieurs les préfets, Messieurs les préfets, secrétaires généraux pour l'administration de la police ; Mesdames et Messieurs les directeurs généraux, directeurs et chefs de service.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la notification de conventions de prix nationales pour l'achat de fournitures et petits matériels de bureau, consommables informatiques et papier pour l'impression bureautique et la reprographie. Ces conventions de prix sont ouvertes à l'ensemble des services du ministère – centraux et déconcentrés, y inclus les établissements publics rattachés.

Vous trouverez ci-joint les éléments utiles à leur mise en œuvre pour vos besoins respectifs.

Les titulaires retenus à l'issue de la consultation organisée par la DEPAFI – sous-direction des programme d'administration générale – bureau du budget et du fonctionnement de l'administration centrale – sont les suivants :

- société LYRECO, pour les fournitures de bureau (lot n° 1) et le papier pour impression et reprographie (lot n° 3) ;
- société DYADEM pour les consommables informatiques (lot n° 2).

La passation de ces conventions de prix s'inscrit dans le cadre de la démarche interministérielle d'optimisation des achats des services de l'Etat engagée pour atteindre des volumes significatifs susceptibles de générer globalement des gains et des marges de manœuvre pour les services.

Marges de manœuvre

A ce titre, je souhaite appeler votre attention sur les prix proposés par le présent dispositif qui sont en moyenne inférieurs de l'ordre de 15 % pour les fournitures de bureau et de 25 % pour les consommables informatiques, par rapport aux prix habituellement observés et pratiqués jusqu'alors.

Pour ce qui concerne le papier, les prix proposés soutiennent la comparaison par rapport à ceux rencontrés par les autres acheteurs publics à volume identique, sachant que ce secteur industriel est particulièrement orienté à la hausse depuis plus de 18 mois.

Engagement pour le développement durable

Par ailleurs, comme vous le savez, le développement durable constitue dorénavant un axe prioritaire des politiques publiques, singulièrement en ce qui concerne l'achat public. Il vous est donc demandé de privilégier les produits identifiés dans les catalogues par un logotype spécifique (généralement de couleur verte) et qui répondent par leur conception, leur réalisation ou leur cycle de vie, aux préoccupations de préservation de l'environnement.

Pour le papier, la convention de prix porte un engagement fixé au minimum à 20 % en produits éco-responsables ou recyclés. Je vous invite à atteindre dès que possible un pourcentage supérieur. A titre d'illustration, j'ai demandé qu'en administration centrale 50 % du papier fourni remplisse cet impératif. Je vous rappelle par ailleurs que la stratégie nationale de développement durable fixe aux administrations de l'Etat, d'ici à 2008, un objectif d'utilisation à 60 % en papier blanc recyclé.

Commandes dématérialisées

Ces marchés permettent en outre de dématérialiser les actes d'approvisionnement (passation et validation des commandes) grâce à la mise en ligne d'un accès sécurisé et dédié aux services du ministère via les sites internet des titulaires.

Je vous encourage vivement à mettre en œuvre ce dispositif qui facilite votre gestion notamment par la rapidité des livraisons qu'il offre, le suivi des commandes et de la gestion du marché qu'il apporte (liste des articles les plus commandés, chiffre d'affaires global réalisé par services, etc.).

Paiement par carte d'achat

Enfin, ces marchés sont également conçus pour associer à leur exécution un paiement par carte d'achat. Pour le moment, seuls les lots attribués à Lyreco permettent de recourir à cette modalité de règlement. Je vous invite à vous reporter sur le site intranet de la Depafi pour obtenir toutes les précisions à ce sujet.

Mise en œuvre

Pour faire bénéficier vos services de ces conventions de prix, il convient simplement, et pour chacun des trois lots, de compléter les cadres A et B de la partie « identifiants » du document « marché type », puis de le faire signer par le titulaire du lot concerné et d'apposer *in fine* votre signature dans le cadre C avant de procéder à la notification.

L'ensemble des informations et documents nécessaires est à votre disposition par le portail intranet du secrétariat général, rubrique « politique achats et marchés publics » ainsi que sur le site intranet de la Depafi.

Pour toutes questions relatives à la mise en œuvre des différents marchés, vous pouvez vous rapprocher du bureau du budget et du fonctionnement de l'administration centrale, service coordonnateur du dispositif (tél. : 01-49-27-30-28) ou adresser vos demandes par messagerie à l'adresse fonctionnelle suivante : pole-acheteur.depafi@interieur.gouv.fr.

La préfète,
secrétaire générale du ministère,
B. MALGORN